

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1922)

Heft: 60

Artikel: Office central interuniversitaire suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-690118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

And we are not alone. Animals share the same feelings.

The "Zoo" elephant who, in a fit of slothfulness that lasted for a period as long as her body is large, went on "strike" owing to that moody impulse. She was not vicious, but in the spring she suddenly declined to carry any more children for rides.

An elephant trainer, brought over from Assam—a gentle mahout—is coaxing her back to obedience by talking pleasantly in her ear: "I am told that you eat your food and will not work. It is wrong. Allah enjoins on us all that we must work if we would eat. You are cheating your masters, and it is most unworthy of you."

Inderini, the elephant, understands the Hindustani language and now obeys every order—which is evidence of her good intentions, her memory and reasoning powers.

In this case kindness was the effective method employed. But when an elephant is mutinous, as recently happened in the case of one attached to a field gun battery at Hyderabad, flogging is applied by two "police" elephants—not with an ordinary whip, but with a long iron chain. In this instance the sentence of the court martial was read to him: "Military Elephant Suleiman, No. 37! You have in a fit of wicked temper slain your kind mahout . . . thus causing grief to his family, loss to the state . . . For this sin . . . you are sentenced . . ." After enduring ten of the best, meanwhile shaking the neighbourhood with his screams, the culprit was led away.

The elephant who is "paraded and flogged"—shamed—rarely repeats the offence.

* * *

Other animals, other ways. It is said Eve was tempted by the serpent. Yet you do not feel impelled to pat the head of a snake as you would that of a dog or cat; at least this was my impression when one day I had an interview with an exhibitor of snakes. The room was full of them. They were of all sizes and nationalities. He was calmly sitting, smoking his pipe, while his wife was apparently washing or brushing one that looked like a python. "Please, be seated," he said; and, as he saw I was hesitating, "Do not be afraid. They will not hurt you." They did not; but after half-an-hour of their society I was rather glad to say "good-bye" to them.

Really, these snakes were well-behaved and charming fellows compared with the cobras which the Prince of Wales has presented to the Zoological Gardens. If pythons may go a whole year without feeding, not so the king cobras. They want a meal once a month at least, and what a meal! They do not hesitate to absorb their own brother and sister serpents. They are cannibals.

When the "lunch" wriggles into the cage, the king cobra may tolerate it for a while, but there is no question as to what happens and who wins. The head rears up, the hood opens out like the ace of spades, a flashing stroke, and the "lunch" is paralyzed by the cobra's venom, thus becoming "cooked and ready."

The "Zoo" has found it healthier for the other serpents that they should be guarded from the company of the cobra, as its presence was the cause of many having gone the "same way home."

* * *

Every day sees the birth of new kinds of aeroplane—some of speeds varying between 100 to 240 miles an hour. Ordinary defects, such as cause losses due to air resistance, are one after another being eliminated. It becomes more and more difficult to know what is the best 'plane, and

what is coming out next. So the buyers are hesitating and—waiting.

Anyway, air travel has its cow story now to form a "pendant" to the railway one of George Stephenson, who, when questioned as to what would happen to a cow getting in the way of his locomotive, answered: "It would be the worse for the cow!"

The air cow is a Newcastle one. She was struck by one of the fleet of R.A.F. machines when landing after a flight. She stood the impact well, and is none the "worse" for it.

* * *

Why look stern to appear *sérieux*? The idea is condemned as based on wrong principles, and a resolution has been passed at the Conference of School Managers, which reads:—"That in view of the high medical value of laughter to the child and to the nation, more attention should be given to the humorous side of life in elementary schools."

Mr. W. Pett Ridge, who deals with the subject in the *Evening News*, concludes thus:

"Schooldays should create agreeable memories, and they need not be depressing experiences. As it is, the London child, in the hard-up districts, is often disposed to regard Saturday and Sunday as the only days worth living, in that they bring relief from strict authority, rigid decorum. Soap and water, for example, can then be used sparingly. A boy arrived at the gates of his school, by a misunderstanding, on an afternoon when there was no need for attendance.

'Closed,' announced the schoolkeeper. 'Half holiday.'

'Dash it!' exclaimed the boy, vehemently. 'And I've been and washed my face and hands!'

OFFICE CENTRAL INTERUNIVERSITAIRE SUISSE

Notice sur les Universités Suisses.

(Communicated by the Swiss Legation.)

La Suisse est un *Etat fédératif*, ce qui se traduit, au point de vue universitaire, par un régime à part. La *Confédération*, ainsi qu'un certain nombre de *Cantons* entretiennent des universités, qui toutes ont le caractère d'établissements de l'*Etat*. La Confédération, toutefois, n'entretenait qu'une Ecole polytechnique fédérale, tandis qu'il existe 7 universités cantonales.

I. LES UNIVERSITES CANTONALES.

A. Généralités.

Les cantons étant souverains en matière d'enseignement supérieur sont libres d'organiser leurs universités comme bon leur semble, sans être aucunement liés par des règles communes. En réalité, il existe toutefois entre les universités une entente sur les points les plus importants, de sorte qu'il est possible d'émettre à leur sujet un certain nombre de généralités. Il convient néanmoins de retenir qu'il n'existe aucune prescription uniforme, mais seulement des dispositions particulières, présentant, quant à leur contenu de nombreux points de contact.

Quiconque désire être renseigné très exactement sur les prescriptions en vigueur dans une université doit se procurer les règlements édictés par elle.

Les 7 universités cantonales de Bâle, Berne, Fribourg Genève, Neuchâtel, Lausanne et Zurich possèdent, dans la règle, les facultés suivantes:

1. Théologie.
2. Droit et sciences politiques.
3. Médecine.
4. Lettres (philosophie, philologie, histoire).
5. Sciences (mathématiques et sciences naturelles).

Berne et Zurich possèdent en outre une faculté de médecine vétérinaire, Lausanne une école d'ingénieurs. Fribourg et Neuchâtel n'ont pas de faculté de médecine.

Dans la règle, l'enseignement a lieu en allemand ou en français, suivant que l'université est située en pays de langue allemande ou de langue française.

Le tableau qui suit renseigne le lecteur sur l'importance respective des diverses universités et sur la langue dans laquelle a lieu l'enseignement.

Université.	Nombre des Professeurs.	Nombre des étudiants réguliers.	Langue dans laquelle les cours sont donnés.
Bâle ...	140 ...	1000 ...	allemand.
Berne ...	170 ...	1700 ...	allemand.
Fribourg ...	70 ...	500 ...	français et allemand.
Genève ...	170 ...	900 ...	français.
Lausanne ...	110 ...	900 ...	français.
Neuchâtel ...	60 ...	200 ...	français.
Zurich ...	160 ...	1600 ...	allemand.

B. Organisation des études.

Les cours sont organisés par semestre, non par année. Le semestre d'hiver commence vers le milieu d'octobre et s'achève au milieu de mars; le semestre d'été va du milieu d'avril à la fin de juillet.

Les études sont libres en ce sens que l'immatriculation peut avoir lieu au début de chaque semestre et que les étudiants choisissent librement les cours qu'ils veulent suivre. Les diverses facultés publient, il est vrai, des plans d'études, mais ceux-ci n'ont aucun caractère obligatoire; ce sont uniquement des conseils à l'adresse des étudiants qui désirent faire des études normales.

Les grades académiques qui peuvent être obtenus sont ceux de licencié et de docteur. Le premier peut être obtenu dans toutes les universités de la Suisse romande, il ne peut l'être qu'exceptionnellement dans les universités de langue allemande. Presque toutes les facultés confèrent le titre de docteur. D'autre part, il est prévu de nombreux examens spéciaux à la suite desquels des diplômes spéciaux sont délivrés.

Pour obtenir un grade académique, les candidats doivent prouver qu'ils ont étudié dans une université pendant un certain nombre de semestres. Dans la plupart des cas, le minimum exigé est de 6 semestres, dont 2 au moins ont été passés à l'université appelée à conférer le grade.

Le droit de graduation est, pour le doctorat, de Fr. 300 à 400, suivant les universités. En outre, la plupart des facultés imposent aux candidats l'obligation de leur remettre, dans un certain laps de temps après l'examen de doctorat, un certain nombre d'exemplaires imprimés de leur dissertation (en général 200).

C. Immatriculation.

1. Pour être immatriculés en qualité d'étudiants réguliers, les candidats doivent présenter les pièces suivantes:

- un certificat de maturité délivré par un gymnase suisse reconnu ou un certificat de même nature d'origine étrangère, donnant, dans le pays dont il émane, le droit de fréquenter l'université. Des examens d'admission sont organisés pour les étudiants dont les certificats sont insuffisants.
- un certificat de bonnes moeurs, établi peu de temps avant la demande d'immatriculation.
- un acte d'origine ou un passeport. Ces papiers devant être déposés, dans la règle, au bureau des permis de séjour, les candidats doivent présenter une pièce officielle attestant qu'ils ont déposé leurs papiers.

Les candidats doivent en outre prouver qu'ils ont 18 ans révolus.

La finance d'immatriculation est de 10 à 62 francs, suivant les universités. A cela viennent s'ajouter diverses taxes prélevées une fois pour toutes (p. ex. à Berne Fr. 5.— pour la bibliothèque, 10 francs pour la Caisse maladie des étudiants et Fr. 2.— pour les buts généraux).

Quiconque est immatriculé reçoit une carte de légitimation.

2. On peut, sans avoir besoin de remplir les conditions ci-dessus, suivre, en qualité de simple auditeur, certains cours indiqués au programme. Pour les autres cours, une permission spéciale des professeurs est nécessaire. Dans quelques universités, les auditeurs ne peuvent suivre qu'un très petit nombre d'heures de cours, s'ils ne justifient d'une certaine préparation. La possibilité de suivre les cours en qualité d'auditeurs permet

aux étudiants étrangers qui ne remplissent pas les conditions requises pour être immatriculés de continuer tout de même leurs études. La finance d'inscription des auditeurs est en général minime (p. ex. 1 franc). En revanche, ils ont à payer pour les cours eux-mêmes une finance d'étude proportionnelle au nombre d'heures de cours qu'ils suivent par semaine.

D. Finance d'étude.

1. Pour les cours.—Le système généralement adopté consiste à percevoir une taxe semestrielle par heure hebdomadaire de cours, en général de 5 francs, à Genève et à Zurich de 6 francs. Un étudiant qui, à Bâle par ex. prend une inscription pour 20 heures de cours par semaine doit payer une finance d'étude de 100 francs.

A Fribourg, chaque étudiant paie une somme fixe, quel que soit le nombre d'heures de cours qu'il suit (Semestre d'hiver Fr. 60.— semestre d'été Fr. 50.—).

Des taxes spéciales sont perçues pour la fréquentation des laboratoires, cliniques, etc. Ces taxes varient suivant la nature et l'importance des cours (10 à 50 francs environ).

2. Autres taxes.—En général, chaque étudiant doit encore acquitter diverses taxes semestrielles, p. ex. pour la Caisse maladie (voir E.1) les buts généraux (voir F.1) la bibliothèque et les collections. Le montant de ces taxes varie de 5 à 25 francs suivant les universités.

En ce qui concerne la taxe d'immatriculation et la finance d'inscription des auditeurs, voir lettre C.

E. Institutions spéciales et facilités.

1. Caisse maladie.—Les étudiants sont assurés contre les maladies. La caisse prend à sa charge les frais d'hôpital à concurrence de 60, resp. 90 jours ou les frais de docteur et de pharmacie. Les étudiants sont astreints à payer une prime d'assurance unique ou semestrielle.

2. Salles de lecture.—Elles sont pour la plupart organisées et administrées par les étudiants.

3. Les Musées, collections et bibliothèques sont, dans chaque ville universitaire, à la disposition des étudiants.

4. Les théâtres accordent généralement des réductions de prix aux étudiants.

5. Le système des bourses est peu développé. Les bourses sont, par suite de la dépréciation de l'argent, relativement peu importantes; elles ne peuvent être obtenues par des étrangers.

6. Des prix sont institués dans la plupart des facultés. Les étrangers sont également admis à concourir. Les premiers prix varient entre 500 et 1000 francs. Un concours qui dépasse tous les autres en importance est le "Concours international de la Fondation Travers-Borstroem" (Université de Berne), sujet: "La naturalisation du crédit." Expiration du délai pour la remise des travaux: 31 mars 1924. Premier prix Fr. 25,000.—, deuxième prix Fr. 20,000.—, etc.

7. Logements.—Les étudiants qui cherchent des chambres peuvent se renseigner auprès du Secrétariat, à Bâle et Zurich auprès des Comités d'étudiants.

8. Renseignements.—Pour tout renseignement d'ordre général s'adresser à l'office central interuniversitaire suisse, rue de l'Hôpital 30, à Berne. Pour tous renseignements sur une université déterminée, s'adresser au secrétariat de celle-ci.

F. Organisation des étudiants.

1. L'organisation des étudiants, en tant que collectivité, est relativement récente et varie suivant les universités. Bâle et Zurich possèdent des organisations complètes. Le comité des étudiants y a pour tâches:

- d'administrer les salles de lecture;
- de procurer des logements;
- d'acheter des livres;
- d'organiser des conférences;
- d'organiser des repas à bon marché;
- de créer des foyers d'étudiants;
- de fournir des renseignements;
- d'encourager les sports.

L'ensemble des étudiants constitue la "Fédération suisse des étudiants."

2. Il existe, dans chaque université, de nombreuses sociétés d'étudiants. Leurs membres se recrutent généralement dans toutes les facultés, en dehors de toute considération de nature professionnelle. Ces sociétés diffèrent les unes des autres sous le rapport des opinions politiques, du milieu social auquel elles appartiennent, de la religion, ou se distinguent par une bienveillante neutralité. Il convient de signaler en particulier les sociétés qui s'adonnent aux sports (sociétés d'athlétique, de gymnastique, clubs montagnards, etc.).

II. L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE.

A. Généralités.

L'Ecole polytechnique fédérale—seul établissement supérieur d'instruction de la Confédération—comprend les divisions suivantes:

1. Ecole d'architecture;
2. Ecole d'ingénieurs;
3. Ecole de mécanique industrielle;
4. Ecole de chimie;
5. Ecole de pharmacie;
6. Ecole de sylviculture;
7. Ecole d'agriculture;
8. Ecole d'ingénieurs ruraux et de géomètres;
9. Ecole normale de mathématiques et de physique;
10. Ecole normale de sciences naturelles;
11. Ecole militaire;
12. Division générale (cours libres), comprenant elle-même une section de philosophie et des sciences politiques et une section des mathématiques, des sciences naturelles et industrielles.

L'enseignement y est donné en allemand et en français.

Le nombre des professeurs est de 115, le nombre des étudiants de 2100.

B. Organisation des études.

Les cours sont organisés par année d'études. Il s'en suit qu'on ne peut, dans la règle, être admis en qualité d'étudiant régulier qu'au début de l'année d'études (octobre). Le semestre d'hiver va du milieu d'octobre au milieu de mars, le semestre d'été du milieu d'avril à la fin de juillet. Le programme d'études est obligatoire pour tous les étudiants réguliers. A la fin de chaque semestre ont lieu des examens semestriels. Seuls les étudiants qui les subissent avec succès peuvent suivre les cours des degrés supérieurs.

Les diverses écoles (cf. lettre A chiffres 1 à 10) décernent des diplômes (examens préparatoires et examens finaux de diplôme).

Le grade de docteur n'est conféré, dans la règle, qu'aux candidats déjà diplômés; les candidats ont à présenter un travail de doctorat et subissent en outre un examen oral. Le droit de graduation est Fr. 375.—

C. Immatriculation.

Conditions identiques à celles des universités (cf. I, C, I). Inscription jusqu'au 15 septembre au plus tard.

Finance d'inscription: 10 francs.

Des auditeurs sont admis dans une certaine mesure.

D. Taxes.

Finance d'étude pour les étrangers: Fr. 600.— par an. A cela viennent s'ajouter d'autres taxes générales s'élevant à Fr. 25.— environ par an.

E. Institutions spéciales et facilités.

Voir ce que nous avons dit à ce sujet sous I. E.

F. Organisation des étudiants.

Les étudiants sont organisés en une "Association des étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale".

En ce qui concerne les sociétés, nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit sous I, F, 2.

SWISS INSTITUTE, 28, Red Lion Square, Holborn, W.C.1,

LA FETE NATIONALE

sera célébrée par un CONCERT PATRIOTIQUE sous la présidence d'honneur de

Monsieur C. R. PARAVICINI, Ministre de Suisse,

le MARDI 1er AOUT à 7.45 h., à

MORLEY HALL,
26, GEORGE STREET, HANOVER SQUARE, W.1.

Tout Suisse est cordialement invité.

Le Comité.

PERSONAL PARS.

The Swiss Minister and Madame C. R. Paravicini-de Watteville have left town for the Continent.

* * *

Professor Eugène Borel, Mademoiselle Borel and Monsieur Edmond Borel left London on the 28th instant for the Continent.

Professor and Mademoiselle Borel will return to London by the middle of October, when the Mixed Arbitral Tribunals will resume their work.

STOCK EXCHANGE PRICES.

BONDS.	July 17th	July 25th
Swiss Confederation 3% 1903	77.00%	77.15%
Swiss Confederation 9th Mob. Loan 5%	102.25%	102.32%
Federal Railways A-K 3½%	81.95%	82.50%
Canton Basle-Stadt 5½% 1921	104.00%	104.12%
Canton Fribourg 3% 1892...	74.70%	75.25%
Zurich (Stadt) 4% 1909	100.80%	100.70%
SHARES.	Nom. July 17th	July 25th
Swiss Bank Corporation	Frs. 500	Frs. 611
Crédit Suisse...	500	640
Union de Banques Suisses...	500	535
Fabrique Chimique ci-dev. Sandoz	1000	1365
Société pour l'Industrie Chimique	1000	997
C. F. Bally S.A.	1000	860
Fabrique de Machines Oerlikon...	500	540
Entreprises Sulzer	1000	567
S.A. Brown Boveri (new) ...	500	331
Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co.	400	207
Chocolate Suisse Peter-Cailler-Kohler...	100	102
Compagnie de Navig'n sur le Lac Léman	500	465

BOARD-RESIDENCE for two or three gentlemen; breakfast and late dinner; full board Sundays; bath (hot and cold); every home comfort; moderate terms.—Mrs. Parsons, 6, Park Lane, Clissold Park, N.16.

60

BOARD-RESIDENCE in comfortable home overlooking Park; easy access to all parts of town; young society; breakfast, late dinner, full board week-ends; inclusive per week £2 2s.—Grafton House, The Vale, Acton, W.3.

58-60

BOARD-RESIDENCE in comfortable home; quiet, select neighbourhood; easy access to all parts. Terms moderate.—15, Northampton Park, Canonbury, N.1.

The out-standing feature of all

MAGGI'S PRODUCTS

is their SUPREME QUALITY which is the result of over 30 years experience and the careful selection of the raw materials, the best of which are exclusively used. Ask your Grocer always for

MAGGI'S Soups in Tablets

MAGGI'S Consommé Cubes

MAGGI'S Seasoning in Bottles,

they are bound to give you entire satisfaction.

MARBER & CO., 17 & 18, Gt. Pulteney St., London, W.1.